



Bourses Expé[®] 2009

Organisé par la société EXPE et la FFCAM (Club Alpin Français). En partenariat avec la Ville de Grenoble, Petzl, The North Face, Béal et Nouvelles Frontières :

Règlement du concours

La société Expé[®], spécialisée dans la vente de matériel de sports de montagne et d'activités en milieu vertical, organise avec la FFCAM, en collaboration avec la Ville de Grenoble, Nouvelles Frontières, The North Face, Petzl, Béal, un concours intitulé Les Bourses Expé[®] 2009 qui s'adresse aux jeunes gens désireux de réaliser dans le cadre de la saison 2009-2010 un projet d'expédition.

Le concours se déroule en trois étapes :

1 - Sélection sur dossier des équipes qui se partageront, sur décision du jury, la dotation totale de 30.000 € (en espèces et en équipement), offerte par Expé, la FFCAM, la ville de Grenoble et les sociétés partenaires.

2 - Au retour des expéditions, sélection des meilleurs reportages montagne et spéléo qui, s'ils possèdent les qualités photographiques et de récit exigées par la rédaction des magazines partenaires pourront y être publiés : Montagnes Magazine, Spéléo, www.free-presse.com.

3 - Le Prix « Ville de Grenoble »/Expé» : voir art. 9 ci-dessous.

Art 1 - Conditions d'admission

NOUVEAU : Le concours est ouvert à tous, à condition d'être résident en France, et de participer à l'expédition sous un statut amateur.

Les projets d'expédition, à l'étranger ou en France, doivent concerner l'une des disciplines suivantes : montagne, randonnée, ski de raid, trekking, descente de canyon, traîneau à chien ou ski pulka, canyon ou spéléo. Le concours ne comporte aucune obligation d'achat. En sont exclus les personnels de l'entreprise Expé[®] et des entreprises partenaires, ainsi que les photographes professionnels.

Les équipes lauréates devront réaliser leur projet entre le 1^{er} mai 2009 et le 30 juin 2010 et faire parvenir le compte rendu de l'expédition et les photos dans les 30 jours suivant leur retour.

Les lauréats s'engagent à porter et utiliser le matériel (vêtement, casque, tente, sac à dos, etc.) fournis par Expé et les partenaires des Bourses Expé® ainsi que apposer les autocollants ou équivalents fournis par l'organisation des Bourses Expé®. Ils s'engagent également à citer les Bourses Expé® dans chaque publication presse, web ou audiovisuelle qu'ils seraient amenés à réaliser avant et après leur retour.

Art. 2 - Dépôt des dossiers

Les candidats doivent télécharger le dossier d'inscription sur le site Internet <http://www.bourses-expe.com> au terme d'une procédure de préinscription par Internet.

Ils peuvent également le retirer directement à tous les magasins Expé® de Pont-en-Royans, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Saint-Étienne. Ils peuvent encore le demander chez Expé®, BP5, 38680 Pont-en-Royans au moyen d'un courrier accompagné de 2,97 € (en timbres ou chèque), reçu avant le **27 mars 2009**. Il leur sera alors expédié par la poste. Passé cette date, il faudra impérativement le télécharger sur le site internet. Le dossier devra être retourné complet et parvenir au plus tard le **vendredi 3 avril** à 18 heures au siège de la société Expé®, BP5, 38680 Pont-en-Royans.

Art. 3 - Le Jury

Il sera composé de représentants des sociétés Expé®, de la FFCAM, de Nouvelles Frontières, Béal, Petzl, The North Face et des rédacteurs en chef des magazines partenaires. Il sera souverain et ses décisions seront sans appel. Il se réserve le droit de demander aux candidats toutes précisions complémentaires.

Art. 4 - Première étape: les Bourses

Le Jury choisira le nombre d'équipes lauréates en fonction de la qualité des dossiers, et décidera de la répartition de la dotation totale et des équipements techniques Béal, Petzl, The North Face, ainsi que des Bons de Voyage offerts par Nouvelles Frontières, en fonction des projets retenus.

Art. 5 - Remise des Bourses

Les Bourses Expé® 2009 seront attribuées officiellement dans la journée du **17 avril 2009**. Les responsables des équipes lauréates seront avisés quelques jours auparavant afin d'être présents ou de déléguer un de leurs membres. La remise des prix se fera au siège de la société Expé.

Le tiers de la bourse sera remis aux bénéficiaires au plus tard dans les trois semaines qui précèdent leur départ, sur leur demande. Pour recevoir cette somme, le lauréat fera parvenir à la société Expé® une copie de ce présent règlement, signé par chacun des membres de l'expédition. Les lauréats sont tenus de souscrire une adhésion à la FFCAM avec assurance de personne (hors expéditions spéléologiques, qui ont la possibilité de souscrire une assurance auprès d'une autre fédération).

Les deux derniers tiers leur seront remis au retour, après réception de leur rapport et des photos.

Tous les candidats pourront consulter sur le site web des Bourses Expé® www.bourses-expe.com la liste des lauréats le 20 avril 2009.

Les lauréats seront tenus de tenir un blog pour diffuser avant, pendant et après des nouvelles (textes et photos) de l'expédition. Un blog leur sera ouvert sur le site des Bourses Expé.

Art 6 - Retour des dossiers

Les dossiers des équipes non lauréates (y compris les photos) ne seront retournés à leurs auteurs que s'ils joignent une enveloppe à leur adresse de taille suffisante et correctement affranchie au tarif normal "lettre" selon le poids du dossier.

Art. 7 - Au retour du voyage

À son retour, l'équipe rendra compte de son expédition. C'est un temps fort indispensable, qui lui permettra de tirer un bilan complet et de se préparer mieux encore à des aventures ultérieures.

Elle devra préparer un dossier comportant:

A - Un rapport dactylographié de 5 à 6 pages racontant l'expédition (équipe, vie quotidienne, actions sportives, résultats, anecdotes, paysages etc.) mais aussi la région explorée et ses habitants. Il comportera en en-tête le nom du projet, le nom, adresse, téléphone et e-mail du responsable ou de la personne déléguée par l'équipe. Le rapport doit présenter d'abord une synthèse présentant le projet original et un résumé des résultats obtenus par l'expédition. Puis, sur trois pages, le compte rendu chronologique du déroulement de l'expédition. Le rédacteur du texte devra se soucier de fournir les éléments suffisant pour éclairer le lecteur (les noms des villes, ou des étapes, les distances, les prénoms et noms des personnes dont on parle) de ce compte rendu. Le texte sera envoyé par e-mail sous un format .doc à Luc-Henri Fage, responsable des Bourses Expé® : luc@expe.fr.

B - Un reportage photo constitué d'une sélection entre 100 et 200 des meilleures photos. Les photos peuvent être des diapositives (et dans ce cas, seuls sont acceptés les originaux), ou des photos numériques si l'équipe a pu disposer d'un appareil numérique performant. Les photos seront toutes légendées : pour les diapos, par un numéro de référence unique écrit sur le cache de la diapositive (avec les initiales du photographe, le lieu, le thème et la date de la photo), pour les numériques par un nom de fichier unique. Sera joint un fichier Excel ou Word contenant les légendes détaillées des images contenant dans l'ordre : Le n° de référence de l'image - Nom du photographe - Date et lieu (précis ! Attention à l'orthographe des noms propres) - Description (qui est sur l'image?? Que fait-il ? Quelle anecdote cette image raconte-t-elle ?) L'en-tête du fichier contiendra les informations sur le projet, le nom et adresse et contact du ou des photographes.

Au cas où la sélection se fera sous forme de diapositives, la société Expé® numérisera les photos de son choix, gravées sur CD-Rom et les originaux rendus à l'auteur au plus tard sous trente jours. L'utilisation de ces images, qui sera limitée à la promotion de la société Expé®, des Bourses Expé®, des partenaires des Bourses Expé® et à l'illustration de leurs documents commerciaux (annonces presse, catalogues, lettres d'information etc.), est réputée libre de droits. Chaque publication sera signée du nom de son auteur.

C - Les équipes lauréates s'engagent à faire parvenir dans le mois qui suit leur retour les documents des paragraphes A et B ci-dessus, par envoi recommandé ou remise en main propre, à l'adresse suivante : EXPÉ, BP 5, 38680 Pont-en-Royans. Ce n'est qu'à la réception de l'ensemble de ce matériel que sera envoyé aux concurrents le solde de leur Bourse (soit les 2/3 du montant).

D - Les équipes lauréates s'engagent à participer à leur tour à la soirée de remise des prix des Bourses de l'année suivante, en présentant leur expédition et en déléguant un membre de l'expédition. Les frais de voyage seront pris en charge par Expé® pour une personne.

Art. 8 - Le meilleur reportage

Le dossier complet ainsi reçu sera ensuite transmis par Expé® à la rédaction des magazines partenaires, qui décideront seul s'il peut être publié dans leurs magazines. En cas de publication, les auteurs seront rétribués selon les normes de l'éditeur. Les diapositives des sujets non sélectionnés pour publication seront retournées immédiatement par envoi recommandé, les autres seront retournés après publication.

Art. 9 - Le Grand prix « Ville de Grenoble »/Expé

La présentation des images au retour des Bourses Expé 2008 sera faite à Grenoble à l'automne 2009. La Ville de Grenoble sera chargée de l'environnement médiatique de cette manifestation, dans le cadre des **Rencontres du Cinéma de Montagne** à Grenoble.

Les lauréats des bourses 2008 raconteront leurs expéditions sur scène, au moyen d'une séquence multi-média d'une durée comprise entre 8 et 10 minutes. Un jury choisira le meilleur récit, et leurs auteurs recevront le Grand Prix doté de 2.000€.

Les lauréats des bourses 2009 seront également appelé en 2010 à présenter leurs voyages dans un cadre similaire pour concourir au Grand Prix des Bourses Expé.

Art. 9 - Annulation

En cas de modification du projet initial avant le départ de l'expédition (par ex. modification dans le nombre, changement de destination, etc...), le chef d'expédition s'engage à en avertir la société Expé®, seul juge quant à la suite à donner. Au cas où une expédition se déroulerait dans des conditions qui empêchent la réalisation du reportage photo (cas de force majeure uniquement), le tiers versé en acompte resterait acquis au lauréat, mais le solde ne lui serait pas versé. En cas de non-respect de tout ou partie de ce règlement par les lauréats, (déclarations erronées, mauvaise foi évidente, etc.), la société Expé® peut décider d'annuler la Bourse et de réclamer le remboursement des sommes versées.

Art. 10 - Utilisation des images

La publication éventuelle d'un ou de plusieurs reportages dans les magazines partenaires donnera lieu à rétribution aux auteurs de la part de ce magazine selon le tarif en vigueur de chacun des magazines. La société Expé® se réserve la faculté de donner la diffusion qu'elle jugera convenable aux résultats des Bourses Expé®. Les lauréats autorisent par avance la société Expé® à publier gratuitement leur nom et/ou leur photographie.

Art. 11 - Acceptation

Le fait de concourir aux Bourses Expé® 2009 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Signature du représentant de l'équipe :

Date :